



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Sécheresse dans le Nord et le Pas-de-Calais

Question écrite n° 9826

Texte de la question

M. Jean-Marc Tellier appelle l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le niveau particulièrement bas des nappes phréatiques dans le Nord et le Pas-de-Calais. Ces départements, sont comme de nombreux autres territoires français, touchés par le dérèglement climatique. Les cours d'eau sont à la peine. Suite au dernier point de situation du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), les préfetures du Nord et du Pas-de-Calais ont placé leur département en niveau vigilance. Les spécialistes craignent un été sous tension hydrique malgré les récentes pluies qui ne suffiraient pas à rattraper le retard de l'hiver en remplissant correctement les nappes phréatiques souterraines. Il convient de souligner que le secteur agricole est le premier touché par ce phénomène. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures concrètes prises pour prévenir un probable nouvel épisode de sécheresse dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Texte de la réponse

L'eau représente un enjeu de santé publique, de souveraineté nationale et de préservation de la biodiversité. Face à une raréfaction de la ressource en eau et des épisodes de sécheresse qui s'intensifient, le président de la République a présenté le 30 mars dernier le « Plan Eau » pour une gestion plus résiliente et concertée de la ressource. Ce plan d'action, qui s'inscrit dans la planification écologique portée par la Première ministre, prévoit notamment la valorisation des eaux dites « non-conventionnelles » avec pour objectif de développer 1 000 projets de réutilisation sur l'ensemble du territoire d'ici 2027 et de multiplier par dix le volume d'eaux usées traitées réutilisées pour d'autres usages d'ici 2030. Ce plan doit permettre de répondre aux diverses exigences du contexte actuel, comme le réchauffement climatique, les sécheresses qui vont s'accroître en nombre comme en intensité, les tensions sur la ressource sur l'ensemble de l'année. Il constitue le premier chantier de France Nation Verte et a pour objectif de garantir de l'eau pour tous, de qualité et des écosystèmes préservés. Ce plan se décline en cinquante-trois mesures concrètes réparties sur cinq axes : accélérer la sobriété partout et dans la durée, lutter contre les fuites et moderniser nos réseaux, investir massivement dans la réutilisation des eaux usées et la mobilisation de nouvelles ressources, planifier les usages de l'eau sur la disponibilité future de la ressource et accompagner les transformations de notre modèle agricole et généraliser une tarification adaptée de l'eau. La trajectoire de sobriété sera déclinée avec une double logique territoriale et sectorielle. En matière d'adaptation et de préservation des risques liés aux sécheresses, le retour d'expérience de l'épisode de 2022, inédit par sa durée et son intensité a permis d'identifier un certain nombre de garantir la disponibilité de la ressource en eau dès l'été 2023 et à plus long terme. Le dispositif VigiEau a été déployé le 11 juillet 2023, afin que chacun puisse connaître les restrictions qui s'appliquent en fonction de sa géolocalisation et de sa catégorie d'usage, ainsi que les éco gestes recommandés au regard de la situation hydrologique locale. La priorité du Gouvernement est aussi d'accompagner les collectivités dans la gestion et l'investissement sur leur réseaux d'eau. Les fuites d'eau représentent aujourd'hui 20% des pertes d'eau potable. Le Plan Eau apportera 180 millions d'euros par an supplémentaires afin de moderniser en profondeur le réseau d'eau français, de sécuriser l'alimentation en eau potable notamment pour 2 000 communes fragiles face au risque de rupture et les points

noirs identifiés possédant un taux de fuite supérieur à 50%. Le Plan eau doit également permettre la mobilisation des Agences de l'eau. Les recettes fiscales des Agences de l'eau seront réhaussées dans le projet de loi finance pour 2024. 475 millions d'euros supplémentaires par an seront donc mobilisés pour accompagner les plans d'intervention des agences, dont le petit cycle de l'eau. Les agences soutiendront également les collectivités dans leurs projets d'adaptation au changement climatique. Le succès du Plan Eau repose sur la mobilisation des acteurs de terrain. C'est sur chaque territoire que ce plan doit être décliné sur la base des documents de planification (SDAGE et SAGE) mais aussi des plans territoriaux de gestion des eaux qui rassemblent les acteurs politiques, économiques, scientifiques ou associatifs impliqués sur l'eau d'un territoire. La planification écologique nationale et territoriale sur l'eau doit permettre d'organiser et d'accélérer la mise en oeuvre d'actions concrètes et quantifiables pour une gestion de l'eau plus résiliente et plus sobre adaptée au climat d'aujourd'hui et de demain.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Tellier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9826

Rubrique : Eau et assainissement

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : Biodiversité

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juillet 2023](#), page 6382

Réponse publiée au JO le : [26 septembre 2023](#), page 8527